

BTS DIÉTÉTIQUE



EN APPRENTISSAGE



1 AN

(réservé à des redoublants de
2ème année BTS diététique)

SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Kyoto - 86 000 Poitiers
Tel : 05 49 36 29 40
Contact : (à définir)

LE MÉTIER

Le titulaire du BTS diététique est un **professionnel de la nutrition**. Grâce à ses connaissances scientifiques et techniques, il veille à la qualité des aliments, à l'équilibre nutritionnel, au respect des règles d'hygiène, et peut élaborer des régimes et des menus. Il est **compétent pour intervenir à titre informatif, préventif et de soins**. Il peut également assurer une mission de formation en matière de nutrition.

Le diététicien travaille essentiellement dans les hôpitaux, les cuisines de collectivité, les maisons de cure ou de retraite, ou encore dans les centres sportifs. Il peut également être recruté dans l'industrie agroalimentaire pour participer au contrôle qualité et à la recherche appliquée. Le diététicien peut bien évidemment exercer son activité en libéral, il contribue également aux activités de prévention en santé publique relevant du champ de la nutrition.

COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ Sens de l'écoute et de la communication.
- ▶ Analyse des besoins liés à l'équilibre nutritionnel.
- ▶ Élaboration des régimes et des menus.
- ▶ Maîtrise des réglementations en matière d'hygiène alimentaire.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- ▶ Diététicien.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2019/2020

- Réussite aux examens : 94,00%
- Taux d'insertion : 50,00 à 66,00%
- Taux de poursuite d'étude : 50,00%
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Avoir déjà suivi une formation complète au BTS Diététique et présenté au moins une fois l'examen du BTS Diététique
- ▶ Être âgé(e) de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- ▶ Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous serez accompagné(e) notamment dans le domaine de la restauration collective.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- ▶ Rythme de l'apprentissage par an : périodes de 1 à 4 semaines par mois en centre de formation d'octobre à juin, le reste en entreprise.
- ▶ Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 700h.

POURSUITE D'ÉTUDES

- ▶ Licence professionnelle.



PLUS D'INFOS
cfa-acad-poitiers.fr

